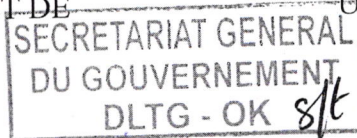


SECRETARIAT GENERAL



ARRETE N°2020-2247/MENESRS – SG DU **11 JUIN 2020**
FIXANT LA LISTE DES PROGRAMMES DE FORMATION HABILITES
D'INSTITUTIONS PRIVEES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
Vu l'Ordonnance n°2016-003/P-RM du 15 février 2016 portant création de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
Vu le Décret n°04-019/P-RM du 27 janvier 2004 portant création des diplômes de l'Université et des Grandes Ecoles ;
Vu le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'Enseignement Supérieur ;
Vu le Décret n°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence Master, Doctorat (LMD) dans l'enseignement supérieur au Mali ;
Vu le Décret n°2016-0073/P-RM du 15 février 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de Recherche scientifique ;
Vu le Décret n°2019-0328/P-RM du 05 mai 2019, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté n°07-2630/MEN-SG du 26 septembre 2007 fixant les modalités de fonctionnement de la Commission Nationale d'Habilitation ;
Vu le Rapport de synthèse de la Commission Nationale d'Habilitation au titre de l'année 2019,

ARRETE :

Article 1^{er}: La liste des programmes de formation habilités d'institutions privées d'enseignement supérieur et de recherche est fixée ainsi qu'il suit :

Centre d'Etudes et de Formation en Informatique et Bureautique (CEFIB)	DUT : Domaine : Sciences Economiques et de Gestion Mention : Gestion Option : Gestion Logistique et Transport
---	---